

Procès-verbal du **CONSEIL MUNICIPAL**

Du 30 mai 2018

Présents : Nicolas FEDOU - Marc ASTRIC - Gilles VIEULLES - Magali FLAGEL - Claudie TOMASEK - Régis ARTIS - Georges AT - Jacqueline CALASTRENG - Valérie GRATIAS - Vincent MAHOUT - Rose-Marie MELENDO - Joël OULIE - Thomas PORTIER - Anne-Marie ROBERT.

Absents excusés (avec procuration) : Fabienne TAPPARO (procuration à Nicolas FEDOU).

Absents excusés (sans procuration) : Néant.

Absents non excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Claudie TOMASEK.

*** *** ***

La séance a été ouverte à 20h30, sous la Présidence de Monsieur FEDOU Nicolas, Maire.

1/ DELIBERATION N°1 : Décision modificative n° 1

Monsieur le Maire explique que l'exiguïté des locaux affectés à l'association « Pétanque » nécessite un agrandissement du bâtiment.

Il propose que ces travaux d'agrandissement soient financés par la décision modificative n° 1 :

	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Réfection toiture ancienne gare		10.000,00 €
Agrandissement local pétanque	10.000,00 €	

Votants : 15 (dont 1 procuration) ; Pour : 13 (dont 1 procuration) ; abstention : 2 ; contre : 0.

2/ DELIBERATION N°2 : Conseil Départemental : Demande de subvention pour l'agrandissement du local « pétanque »

Monsieur le Maire explique que l'exiguïté des locaux affectés à l'association « Pétanque » nécessite un agrandissement du bâtiment.

Après étude de différents devis, il propose le devis de l'entreprise CAPELA pour un montant HT de 4990.00€.

Après avoir délibéré, Le conseil municipal :

- Accepte le devis présenté
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental

Votants : 15 (dont 1 procuration) ; Pour : 14 (dont 1 procuration) ; abstention : 1 ; contre : 0.

3/ DELIBERATION N°3 : SDEHG : Petits travaux : enveloppe prévisionnelle annuelle

Afin de pouvoir réaliser dans les meilleurs délais des petits travaux urgents relevant de la compétence du SDEHG, ce dernier propose aux communes de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 10 000 € maximum de participation communale.

Ces travaux pourront se réaliser sans attendre le passage en prochain conseil municipal.

Votants : 15 (dont 1 procuration) ; Pour : 15 (dont 1 procuration) ; abstention : 0 ; contre : 0.

4/ DELIBERATION N°4 : Relais assistants maternels : désignation d'un nouveau délégué

La démission d'un conseiller municipal et son remplacement entraînent automatiquement la désignation d'un nouveau délégué au sein du RAM.

Madame JOING ayant démissionné, le conseil municipal décide son remplacement par Monsieur Thomas PORTIER.

Votants : 15 (dont 1 procuration) ; Pour : 15 (dont 1 procuration) ; abstention : 0 ; contre : 0.

5/ DELIBERATION N°5 : Ressources humaines : Suppression du poste d'attaché territorial et création d'un poste de rédacteur

Vu le départ à la retraite de la secrétaire de Mairie au 1^{er} septembre 2018, il est décidé de supprimer le poste d'attaché territorial au 1^{er} septembre 2018 et de créer le poste de rédacteur territorial au 13 juillet 2018.

Votants : 15 (dont 1 procuration) ; Pour : 15 (dont 1 procuration) ; abstention : 0 ; contre : 0.

6/ DELIBERATION N°6 : Syndicat Intercommunal pour le transport des Personnes Agées (SITPA) : reversement de l'excédent de trésorerie

Suite à la dissolution du SITPA avec effet au 31 août 2017, et conformément à la convention passée entre le SITPA et le conseil Départemental de la Haute-Garonne, l'excédent de trésorerie de 76.615,94 € sera reversé au conseil départemental.

Votants : 15 (dont 1 procuration) ; Pour : 15 (dont 1 procuration) ; abstention : 0 ; contre : 0.

7/ DELIBERATION N°7 : Lotissement « Le Jardin de Marie » : Dénomination de voirie

Le gestionnaire du futur lotissement « Le Jardin de Marie », situé chemin du Fangas, sollicite la mairie en vue de dénommer la voie interne qui desservira le lotissement.

Le conseil municipal adopte la dénomination suivante : Impasse du Merdéric.

Votants : 15 (dont 1 procuration) ; Pour : 13 (dont 1 procuration) ; abstention : 2 ; contre : 0.

7/ JURY D'ASSISES : Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2019

La personne tirée au sort doit avoir au moins âgée de 23 ans au 1^{er} janvier de l'année prochaine.

Ont été tirés au sort :

Ludivine RAYNAUD épouse DEVAUX

Carmen MORENO épouse CAPELLE

Mathieu BREIL

Fin de la séance à 22H15.